



*Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens
et Agents de Maîtrise Territoriaux
de la Mairie de Villejuif*
01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76
ugict.mairie.villejuif@gmail.com

Villejuif, le 11 juin 2024



*Syndicat des Ouvriers
et Employés Territoriaux
de la Mairie de Villejuif*
01.46.78.93.87 – 06.17.33.09.82
la.cgt.villejuif@gmail.com

À l'attention de
M. PIERRE GARZON, Maire de Villejuif.

Objet : Préavis de grève reconductible

Monsieur le Maire,

Malgré tout ce que vous nous avez annoncé lors de notre dernière rencontre en date du 23 avril tout ne va pas bien au sein des services de la ville.

Ce que vivent les agents dans nos services ce sont pour beaucoup trop d'entre eux, violence, intimidation, mépris, mise au placard, sanction disciplinaire, précarité dans leur emploi, suppression de leur poste sans perspective d'avenir, charge de travail exponentielle...

Des services qui manquent de personnel ce qui entraîne une intensification du travail qui malgré ce que vous en pensez est l'une des premières causes de la souffrance au travail (je vous renvoie au rapport Gollac qui indique que le premier facteur des risques psychosociaux est l'intensification du travail et les horaires de travail).

Les agents d'entretien des écoles ne savent pas comment remplir leur mission quand depuis octobre dernier ils se voient ajouter des tâches sans personnel supplémentaire, alors qu'ils travaillent déjà en sous-effectif.

Des réorganisations qui ne reposent sur aucune expertise des agents concernés, qui durent plus de deux ans.

Des agents exerçant leur mission alors que leurs postes ont été supprimés contraint de repostuler sur leur propre poste. Ce dispositif a provoqué désarroi colère et une grande souffrance.

Des CDD qui perdurent alors qu'ils font partie des effectifs depuis plus de 6 ans, et ce malgré votre politique de déprécarisation.

Un déroulement de carrière qui est toujours aussi opaque et qui fige les carrières des plus anciens.

Des négociations salariales qui n'aboutissent pas, alors que nous les réclamons depuis 4 ans déjà avec à la place un lissage mis en œuvre par votre administration qui a donné lieu selon vos chiffres à des augmentations faibles pour seulement 141 agents de catégorie A, 149 agents de catégorie B et 145 agents de catégorie C.

Vous ferez valoir, à raison, 7000000 € d'augmentation du budget RH sur des mesures en parti qui vous sont imposés par l'état, comme l'augmentation toujours insuffisante du point d'indice.

Les agents des centres municipaux de santé ne comprennent pas la décision que vous avez prise de ne pas leur reverser la dotation exceptionnelle.

L'objectif du législateur, aux termes de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 et ceux des ministres ayant mis en œuvre cette loi par le biais du décret était clairement comme son intitulé l'indique **de valoriser** via l'attribution d'une prime **les personnels des CMS** tels que les médecins mais également tous les personnels de ces centres exclus des dispositifs des Ségur.

Nous ne pouvons que déplorer cette décision prise dans le plus grand secret, de surcroît, sans débat et ou information au préalable auprès des Organisations Syndicales et des agents directement concernés et qui n'en apprennent l'existence qu'une fois l'argent déjà dépensé par la collectivité, selon vos propres dires, malgré nos demandes de réponses concernant cette dotation exceptionnelle dès la sortie du décret. Le courrier qui les en informe est daté du 27 mai.

Sur le même sujet, la CAF attribue une dotation pour les agents des crèches afin de valoriser leur régime indemnitaire en le finançant au 2/3.

Même si nous, organisation syndical CGT, sommes opposés à ce type de dispositif car nous revendiquons l'augmentation du point d'indice à 6€ ; force est de constater que les travailleurs ont besoin d'une rémunération juste pour vivre dignement et que le seul levier possible est celui du régime indemnitaire qui est placé sous votre responsabilité.

Les agents des crèches ne comprendrons pas que vous fassiez le choix au prétexte de l'équité de ne pas leur verser cette valorisation.

Et si l'équité est un point d'ancrage par vous alors répondez à notre revendication de négociation de l'IFSE pour tous les postes de la collectivité.

Lors d'une réunion de service, le vendredi 31 mai, nos collègues aides à domicile se sont vues annoncer la fermeture de leur service et le transfert de leurs missions au privé.

Pour tous les agents de la ville, cette nouvelle a fait l'effet d'un coup de semonce, de la goutte d'eau qui fait déborder le vase. On nous annonçait ce même vendredi matin que les agents en CDD du service des sports risquaient de perdre leur emploi.

Au passage, cette nouvelle, annoncée directement aux agents sans passer par la case du dialogue social est un coup de couteau dans le dos pour la CGT. La réduction du service public ne saurait être cautionnée et ce n'était pas le sens de nos échanges récents.

Accepter de transférer les missions des fonctionnaires vers le privé ou recourir à l'emploi de contractuels, c'est entailler le statut, et cela a des conséquences pour toute la fonction publique, pas seulement pour les agents concernés directement. Nos caisses de retraite, le CNFPT, etc..., dépendent du nombre de cotisants pour rester à l'équilibre.

En conséquence, les agents territoriaux de la ville de Villejuif sont appelés à entrer en grève reconductible, pour la période des 17, 18, 19, 20 et 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 juin et 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 juillet sur les revendications suivantes :

- Suppression du projet de délégation du service public « service municipal au retraité » au privé.
- Suspension du projet de réorganisation de la direction jeunesse et des sports.
- Réouverture des négociations sur la réorganisation des horaires et des missions des services du pôle technique, sur la base de la proposition ci-jointe.
- Aucun bougé pour les autres services sur Pôle Technique (notamment les gardiens de parc, le cimetière, la manutention).
- Réintégration immédiate et suppression de la sanction à l'égard d'un collègue sous le coup d'une révocation rejeté par le conseil de discipline du centre interdépartemental de gestion.
- Versement de la prime Coquerel aux personnels des centre de santé, dans l'esprit du législateur.
- Valorisation du RI de l'ensemble des personnels des crèches.
- Ouverture des négociations du Régime Indemnitare (l'IFSE) de l'ensemble des agents de la collectivité.
- Titularisation des CDD de plus de 2 ans.
- Remise à plat des missions des agents d'entretien.
- Embauche de personnels dans les services en souffrance.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Vincent GINSBURGER VOGEL
Secrétaire Général UGICT CGT



Nadia AÏT-AMER-COURGEAU
Secrétaire Générale CGT O/E

